

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER,
DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
ET DE L'IMMIGRATION

Commandement
de la gendarmerie outre-mer

Décision n° 11666 du 23 novembre 2011 portant inscription au tableau d'avancement pour l'année 2011 du personnel sous-officier de réserve du commandement de la gendarmerie de la Nouvelle-Calédonie

NOR : IOCJ1122607S

Le commandant de la gendarmerie outre-mer,

Vu le code de la défense ;

Vu l'arrêté du 7 juin 2010 fixant pour la gendarmerie nationale les conditions à remplir pour être proposable au grade supérieur dans la réserve opérationnelle ;

Vu l'arrêté du 7 juin 2010 relatif aux délégations de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière de gestion et d'administration des officiers, sous-officiers et militaires du rang de réserve de la gendarmerie nationale ;

Vu la circulaire n° 69632 du 4 juillet 2011 relative à l'avancement des sous-officiers et militaires du rang de la réserve opérationnelle pour l'année 2011 ;

Vu les propositions formulées par la commission d'avancement en date du 13 octobre 2011,

Décide :

Article unique

Le tableau d'avancement pour l'année 2011 du personnel de réserve du corps des sous-officiers de gendarmerie est arrêté ainsi qu'il suit :

Pour le grade d'adjudant-chef de réserve, les adjudants de réserve :

Puertas Robert	Nigend : 142 782
Breine Emmanuel	Nigend : 141 893
Bescond Jean-Yves	Nigend : 122 607

Pour le grade d'adjudant de réserve, les maréchaux des logis-chefs de réserve :

Durand Marcel	Nigend : 119 847
Roussel François	Nigend : 156 371
Conchou Alain	Nigend : 138 094
Boisadan Pascal	Nigend : 131 982

Pour le grade de maréchal des logis-chef de réserve, les gendarmes de réserve :

Beanou Franck	Nigend : 180 170
Guier Yves	Nigend : 96 540

Fait le 23 novembre 2011.

*Le général de corps d'armée,
commandant la gendarmerie outre-mer,
S. CAILLET*